

08

PÊCHE

édition
2023

Revue de la Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique des Ardennes



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



GÉNÉRATION
PÊCHE



Persuadé que nombre d'entre vous ont décidé de poursuivre leurs engagements au service de la pêche de loisir et de la protection des milieux aquatiques, motivés par de vrais projets, je suis conscient et je sais que d'autres, soucieux de pérenniser leur structure ont dû prolonger leurs actions faute de repreneurs déclarés.

Il est inquiétant d'avoir eu à constater, lors de nos assemblées générales, l'éloignement de nos adhérents de la vie associative. Cela ne fait que corroborer la profonde et regrettable crise du bénévolat, constatée d'une manière générale dans la société actuelle.

La pêche est un loisir universel en vogue mais sans cesse menacé. La pratique de la pêche est une tradition ancestrale, qui s'inscrit dans notre ADN et notre héritage mais aussi dans la culture de nos territoires.

De nombreux efforts ont été accomplis ces dernières années pour défendre notre modèle démocratique et responsable, grâce à la richesse et la diversité de notre réseau associatif. Il nous reste beaucoup de choses à mettre en place.

Mais, il est grand temps d'assumer nos qualités d'usager de la nature et nous revendiquons, haut et fort, notre rôle d'intérêt général reconnu que nous assurons chaque jour au titre de la protection des milieux aquatiques.

Arrêtons de nous laisser attaquer par des intégristes de la cause animale ou de pseudo écologistes des villes qui rêvent de s'approprier la nature en voulant interdire la pêche. Une ruralité sans pêcheurs, ce sont des campagnes moins dynamiques, moins vivantes, moins de biodiversité, moins de présence et de surveillance de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Nos rivières ne doivent plus être de simples variables d'ajustement.

L'avenir de notre loisir et de nos structures doit être mis en avant par nos pêcheurs qui s'engagent à être des militants et non plus de simples consommateurs de produits de pêche.

Notre mobilisation doit permettre à la pêche d'avoir encore de beaux jours devant elle, malgré les élucubrations de ces "bien-pensants" de la cause animale.

Le Président,

Michel ADAM

Actions 2022

2

Journée Nationale de la Pêche à Angécourt

3

Foire Agricole et Forestière de Sedan :
une version 2.0!

4

Fête du Parc Naturel Régional des Ardennes

Un dimanche au bord de l'eau à Sedan

Un dimanche au bord de l'eau
à Charleville-Mézières

Vital Sport à Décathlon

Opération Rivières Propres

5

Une 2^e année d'initiations pêche
au lac des Vieilles-Forges

6

Les AAPPMA et les initiations pêche

Ateliers Pêche Nature : la relève est prête!

7

L'année 2022 signe le lancement des travaux
de restauration de l'Aisne.

8-9

Résultats du concours photo 2022

Règlement du concours photo 2023

Remerciements : La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Départemental des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences à travers plusieurs articles.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



© FNPF - Laurent Madelon

Actions 2023

10

1^{er} Salon Chasse et Pêche dans les Ardennes

11

Manifestations auxquelles participera notre Fédération

12

Découvrir la pêche et le milieu aquatique avec les animations fédérales

14-15

Concours de pêche des AAPPMA 2023

Pêche associative

16

Réciprocité 2023

Calendrier des heures de levers et couchers de soleil

17

Réglementation 2023

Dates et horaires de pêche, catégories de cours d'eau, réserves de pêche

18-19

Carte piscicole des Ardennes

20

Réglementation 2023

Tailles et quotas de captures, modes de pêche autorisés, pêche de nuit, modes de pêche prohibés

21

Tarif des cartes de pêche 2023

22

Retour sur les élections de la Fédération de pêche des Ardennes !

23

Sauvetage en Meuse : acte de bravoure !

Nature

et environnement

24-26

Cormorans : les pêcheurs trahis par l'Etat !

27

La filière GMNF, un apprentissage tourné vers l'extérieur

28

Sauvons nos rivières !

Acte 2 : poissons migrateurs en danger !

29-31

Retour sur la sécheresse de 2022

C'était hier ...

au bord de l'eau !

32-33

Pêche d'hier : souvenirs, souvenirs !

Recette

35

Filets de sandre sauce rouge

Poissons

de nos rivières

36-37

Quelques poissons présents dans les Ardennes

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude - 08090 TOURNES

tél. **+33 (0)3 24 56 41 32** - contact@peche08.fr - www.peche08.fr

Bureau ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Directeur de la publication : Michel ADAM - Rédaction : Edouard KLEIN - Responsable Commission Communication : Roger HOUADEC

Membres de la Commission Communication : Roger HOUADEC, Michel ADAM, Valérie DOUDOUX, Michel HENRIET,

Didier LEPETZ, Martine VANDENBERGHE, Christian BUISSON

Crédit photo couverture : FNPF - Laurent MADELON - Crédits photographiques : Toutes les photos sans crédit sont propriétés de la FDAAPPMA 08.

Conception & impression : F U S I Q N [WARCQ - 03 24 33 42 42]

MANIFESTATIONS 2022



Démonstration de gestes de 1^{er} secours par les Jeunes Sapeurs-Pompiers

Après deux années difficiles pour les rencontres et manifestations en raison du contexte sanitaire, l'année 2022 a été très productive pour la Fédération comme pour les AAPPMA du département.

Prenons comme exemple le mois de septembre où les administrateurs et les salariés de la Fédération se sont investis chacun des week-ends que compte ce mois d'automne.

N'oublions pas la motivation et l'implication de nombreux bénévoles sans qui ces manifestations ne pourraient être aussi riches et variées.



Découverte de pêche à la mouche par La Mouche Ardennaise

JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE À ANGECOURT

La fête de la pêche a eu lieu le dimanche 5 juin 2022 sur le site du plan d'eau Lombart d'Angecourt et a été organisée par la Fédération de Pêche des Ardennes et l'AAPPMA de Haraucourt "L'Ennemane".

Le président, M. Christian Buisson et son équipe ont animé cette journée avec l'aide de la Fédération de pêche des Ardennes. Malgré un temps maussade, cette journée a rassemblé de nombreux amateurs de pêche.

On pouvait s'initier à plusieurs types de pêche. Une pêche à la truite était animée par les membres de la Fédération et de l'AAPPMA de l'Ennemane et de nombreux stands et animations étaient proposés aux visiteurs grâce à nos différents partenaires (cf tableau ci-dessous).

STRUCTURE	ANIMATION
FDAAPPMA 08	Présentation des actions de la Fédération, initiation pêche au coup et démonstration de pêche électrique
AAPPMA Ennemane	Buvette et petite restauration et pêche à la truite
AAPPMA Rethel	Exposition photos et présentation de l'association
Nature et Avenir	Exposition sur la faune aquatique et discussion sur les myriophylles (plantes aquatiques)
La Mouche Ardennaise	Démonstration de montage de mouche et diaporama photo
Moniteur Guide de Pêche : Régis Piette	Démonstration de pêche à la mouche et Tenkara et initiation au lancer
La Carpe de la Vallée	Présentation du matériel et démonstration de fabrication de bouillettes
AAGPP	Présentation de l'Association Ardennaise des Gardes Pêche Particuliers et de ses missions
Lycée agricole du Balcon des Ardennes	Présentation des actions de la filière GMNF sur les aménagements de cours d'eau
UDASA	Travaux réalisés par les ASA depuis 20 ans et diaporama photo
Enedis	Sensibilisation au risque électrique avec la maquette "Pêche pas ta ligne"
Alexis Restauration	Présentation de véhicules militaires
DiscHorizon	Animation sonore
Structures gonflables	Jeux gonflables en forme de poisson
Les Demoiselles de Dom-le-Mesnil	Fromage de chèvre et glaces
Jeunes Sapeurs-Pompiers	Démonstration de gestes de 1 ^{er} secours et d'extinction d'incendies
Club Philatéliste	Présentation de timbres



Initiation pêche pour les enfants

FOIRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE DE SEDAN : NOUVELLE VERSION 2.0 !



L'exposition Rivières Vivantes

Les 120 m² de stand de la FDAAPPMA08

La Foire agricole de Sedan, qui a eu lieu du 9 au 11 septembre 2022, est l'une des plus grandes manifestations d'élevage du Grand Est, qui accueille plus de 30 000 visiteurs par an.

Au fil des années, elle est devenue une véritable vitrine de la ruralité. Accessible à tous par la gratuité de l'entrée et par son emplacement atypique en plein cœur de la ville.

Du plus jeune au plus bel âge, du curieux novice au plus expérimenté, chacun s'enrichit de son expérience en venant participer à cette manifestation.

Cette année la Fédération de pêche des Ardennes a décidé de ne plus s'investir avec la Fédération de chasse afin de retrouver une identité "pêche" reflétant la beauté de notre loisir.

Elle a donc proposé un stand de 120 m² où l'on pouvait découvrir, entre autres, l'exposition "Rivières Vivantes" composée de photographies subaquatiques des principaux poissons de notre département, en fonction des catégories de cours d'eau où ils sont présents. Sous chaque photo un texte explique la morphologie et le mode de vie de chacune des espèces présentées.

Pour rendre cette exposition plus vivante, deux aquariums avaient été installés avec des poissons de chacune des 2 catégories de cours d'eau. Les passants pouvaient observer truites, chabots loches, etc. pour la 1^{ère} catégorie et gardons, ablettes, perches, chevesnes, etc. pour les cours d'eau de 2^e catégorie. Un grand mur d'image, installé à l'entrée, permettait aux visiteurs de découvrir le réseau hydrographique riche et varié de notre beau département.

Pour découvrir ou redécouvrir la pêche, deux animations étaient proposées. Le fameux simulateur de pêche, qui d'année en année, rencontre toujours le même succès chez les plus petits (avec un peu d'aide de la part de nos bénévoles) comme chez les plus grands.



Le fameux simulateur de pêche

La grande nouveauté cette année était le jeu "Attrape Poisson". Il représente un cours d'eau de sa source jusqu'à l'estuaire, garni de poissons disposés dans la zone de la rivière où ils vivent naturellement, permettant d'en savoir plus sur les différentes espèces présentes dans nos cours d'eau de façon ludique. Le but de ce jeu est d'attraper les poissons à l'aide d'une petite canne à pêche montée d'une ligne terminée par un aimant (type pêche au canard).

Cette animation a connu un réel succès, en particulier chez les plus petits, avec le passage de près de 2000 enfants sur les trois jours (certains sont même revenus à plusieurs reprises).

A leur sortie les visiteurs, pouvaient récupérer quelques goodies : pare-soleils, crayons de couleurs pour les plus petits, porte-clés lampe ou pochettes étanches pour téléphone portable. Notre revue pêche était aussi disponible en libre-service et aussi distribuée.

La Fédération tient à remercier particulièrement tous les bénévoles qui sont venus nous porter main forte tout au long de ces trois jours intenses.



Le nouveau jeu Attrape Poisson pour les plus jeunes

FÊTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES



Cette année, la Fête du Parc Naturel des Ardennes s'est déroulée le dimanche 28 septembre 2022 au centre des congrès du Conseil Départemental des Ardennes. Cette manifestation a attiré plus de 3000 personnes sur le site du lac des Vieilles-Forges.

La Fédération y était présente, en partenariat avec l'AAPPMA "Les Triages" de Renwez, pour représenter le loisir pêche et les actions de protection des milieux aquatiques. Afin de répondre aux attentes des différents publics présents, le célèbre simulateur de pêche avait été installé pour les novices comme pour les pêcheurs expérimentés. Pour les plus petits, la Fédération avait mis à disposition le jeu "Attrape Poisson" qui avait fait son baptême à la Foire de Sedan. Comme pour cette dernière, cette animation a remporté un énorme succès et a demandé une intense implication des bénévoles présents. Merci à eux !

UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



La Fédération départementale de Pêche, fidèle à ses engagements, a participé à la 19^e animation populaire "d'un Dimanche au bord de l'eau" à Charleville-Mézières le 28/08/2022.

Les restrictions n'étant plus d'actualité, cela a favorisé l'adhésion d'un plus grand nombre d'associations que l'année précédente et forcément l'ambiance s'en est trouvée plus enthousiaste.

Le public a pu profiter de l'exposition de matériel et de la disponibilité d'administrateurs de la Fédération sur le thème de la pêche de loisir.

L'après-midi, une séance d'initiation à la pêche s'est déroulée au niveau de l'entrée du port de plaisance. Les poissons étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir des participants.

SEDAN



Cette manifestation s'est déroulée le 22/06/2022 à l'initiative de la mairie de Sedan au niveau des étangs de la gare et sur une partie de la voie verte. Traditionnellement le rendez-vous est fixé chaque année le dernier dimanche de juin. Sa 5^{ème} édition n'a pas démerité malgré 2 années d'interruption liées à la pandémie de la "Covid". Deux nouvelles attractions ont été présentées aux plus petits, à savoir, un concours de coloriage sur motifs pré-imprimés évoquant le thème de la pêche ainsi qu'un manège de pêche aux canards.

Le plus fort de cette manifestation a été marqué par le 120^e anniversaire d'existence de cette association. Un historique a été présenté au public sous forme de projection de photos anciennes et une exposition de vieux matériel de pêche. Bon nombre de souvenirs et de questions ont été évoqués durant cette journée mémorable. « On n'a pas tous les jours 120 ans ».



VITAL SPORT À DÉCATHLON

La 1^{ère} édition de Vital sport organisée par "Décathlon" a permis à la fédération de pêche d'exposer un stand parmi les nombreuses autres associations. Deux membres du comité animation se tenaient à la disposition du public tout au long de la journée.

Cette manifestation a attiré un public sportif ou pas, mais intéressé par cette démarche innovante qui se déroulait à l'extérieur du magasin. Le simulateur de pêche a encore "chauffé" et ravi ceux qui ont tenté l'expérience.

Le beau temps a largement contribué au bon déroulement de cette attraction. Nul doute que cette activité sera relancée l'année prochaine.



OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES

Traditionnellement organisée le 1^{er} week-end d'avril, cette année la Fédération a laissé le choix aux AAPPMA de la date de cette opération pour des raisons de disponibilités des participants.

Coordonnée par la Fédération de pêche des Ardennes, cette action est uniquement basée sur la force du bénévolat. Pour 2022, ce sont 441 participants dont 325 pêcheurs qui ont nettoyé pas moins de 200 km de berges de cours d'eau et plans d'eau et récolté près de 7 tonnes de déchets divers.

Nous ne pouvons que saluer cet acte d'écocitoyenneté ! Bravo et un grand merci à tous les participants qui ont donné de leur temps pour rendre plus agréable les abords de nos rivières et lacs !



UNE 2^E ANNÉE D'INITIATIONS PÊCHE AU LAC DES VIELLES-FORGES

Comme en 2021, la Fédération de pêche des Ardennes a organisé, avec l'aide non négligeable de l'AAPPMA "Les Triages" de Renwez, de nouvelles séances d'initiation pêche à destination des enfants les jeudis matin de juillet et août 2022.

Cette fois-ci, c'est à la demande du Conseil Départemental des Ardennes que nous avons réalisé ces animations estivales.



Après une année 2021 réussie, le succès de ces initiations n'a fait qu'augmenter pour cette année 2022. En effet, ce sont plus de 100 enfants qui ont pu participer à ces séances de pêche au coup (parfois même plus de 20 par séance).

Assisté des bénévoles très présents de l'AAPPMA, l'animateur de la fédération a appris les bons gestes et le b.a.-ba de la pêche au coup à ces futures graines de pêcheurs. Ils ont pu notamment s'exercer au lancer de ligne, au repérage de la touche et au combat avec le poisson. Les plus audacieux d'entre eux ont même pu apprendre l'eschage de l'asticot au bout de l'hameçon.

Une série d'animations qui nous l'espérons, tant au niveau de la fédération que de l'AAPPMA, pourra être reconduite les prochaines années, afin de donner le virus de la pêche au plus grand nombre d'enfants.

La Fédération de pêche des Ardennes, tient à remercier particulièrement tous les bénévoles de l'AAPPMA "Les Triages" de Renwez, pour leur implication sans faille !



Le mercredi 20 juillet 2022 la Fédération a organisé une initiation pêche pour 10 enfants de la Ligue de l'Enseignement de la Marne à Givet. Lors de cette séance, malgré des conditions météo difficiles, les enfants ont pu pêcher plus de 200 gobies et quelques ablettes, chevesnes et gardons. Nous pouvions lire la fierté sur le visage de ces jeunes pêcheurs en observant les différentes espèces et surtout la quantité de poissons capturés.

LES AAPPMA ET LES INITIATIONS PÊCHE



L'AAPPMA "La belle saumonée" de Warcq a organisé le 11 juillet 2022 une initiation pêche à la truite sur le This pour 25 enfants. Chacun a reçu en récompense une médaille offerte par la fédération.

L'AAPPMA "La Truite de la Vence" de Boulzicourt a organisé mi-juillet deux séances d'initiation pêche pour près de 45 enfants des centres aérés de La Francheville et Boulzicourt.

Ses bénévoles ont aussi initié à la pêche de la truite 20 enfants de l'IME de Bazeilles sur la Vence. La joie pouvait se lire dans leurs yeux et après une journée au bord de l'eau, ceux-ci sont repartis avec leurs prises à déguster.



L'association "La Carolo-Villersoise" de Charleville-Mézières a organisé son stage de pêche annuel la première semaine des vacances de Pâques.

18 enfants ont été accueillis tous les après-midis de 13h30 à 17h. Ils ont pu découvrir la faune aquatique, la pêche au coup sur la ballastière de l'association, la pêche au lancer et le montage des lignes.



L'AAPPMA "Le Soleil Levant" de Sedan a aussi réalisé un grand nombre d'initiations pêche pour les enfants durant le printemps et l'été 2022.

C'était notamment le cas pour plus de 160 enfants de l'association "Les Francas de Donchery" et une dizaine d'enfants de l'IME de Sedan.

Un grand bravo pour les bénévoles de ces associations qui contribuent à donner le goût de la pêche à de nombreux pêcheurs en herbe.

Les Ateliers Pêche Nature (APN) existent depuis plusieurs années, ils sont les maillons indispensables pour la transmission des gestes et techniques de pêche, mais ils sont aussi une école de la vie au grand air.

Ateliers Pêche Nature la relève est prête !

Les APN fonctionnent grâce à la volonté et au dévouement de bénévoles passionnés.

Ces animateurs sèment de la graine de pêcheurs : vivement la récolte !



ASFELD

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis de juillet et août de 14h à 17h.

M. CARTIER
03 24 72 98 61 - 06 24 53 68 01

MONTHERMÉ

Pêche au coup, aux carnassiers et à la mouche

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux d'avril à juillet de 9h à 11h30.

M. PAYON au 03 24 53 08 97

RETHEL

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis après-midi de juillet et août de 14h à 17h.

M. FRECHIN au 06 62 07 44 53

NOUZONVILLE

Pêche au coup

Connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux de mars à octobre (sauf juillet et août) de 10h à 12h.

M. BAUDOIN au 06 35 47 81 45

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Stage du 17 au 21 avril de 13h30 à 17h.

Mme DOUDOUX au 06 77 16 80 03

BOULZICOURT

Pêche à la truite

(toc, leurres et mouche)

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Les lundis soir de mars à juin de 17h30 à 18h45.

M. HOUADEC
03 24 32 74 44 - 06 66 75 66 10

L'ANNÉE 2022 SIGNE LE LANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AISNE

À la suite de la pollution de l'Aisne par la société Nestlé en août 2020, la Fédération de Pêche des Ardennes s'était engagée à restaurer les potentialités de reproduction du brochet.

L'année 2022 a marqué le début de ces travaux sur les annexes hydrauliques.

UNE PREMIÈRE PHASE ADMINISTRATIVE

Après la réalisation de l'atlas des frayères à brochets de l'Aisne (voir Pêche 08 édition 2022 page 27), la fédération a ciblé des frayères à restaurer. Quelques opérations de relevés de terrain ont été nécessaires afin de faire réaliser des devis pour les travaux.

Les devis reçus, il a fallu réaliser le plan de financement en intégrant les différents financeurs qui sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 60%, le Conseil Régional du Grand Est pour 20%, la Fédération Nationale pour la Pêche en France pour 12% et enfin la Fédération de Pêche des Ardennes pour 8%.

En parallèle, il a été nécessaire de rédiger les demandes d'autorisations administratives. Les travaux en cours d'eau étant très encadrés, il faut réaliser des déclarations auprès de la Direction Départementale des Territoires expliquant les mesures de protection pour les espèces sensibles et la prise en compte des obligations relatives au Plan de Prévention du Risque Inondation.

Les projets à venir

Loin de s'arrêter en si bon chemin, la Fédération de pêche des Ardennes a fait le choix de restaurer en 2023 huit nouveaux sites pour un budget prévisionnel avoisinant les 80 000 €.

Travaux de restauration des frayères à brochet sur l'Aisne publique



UNE CAMPAGNE DE TRAVAUX AMBITIEUSE

Sur les onze sites initialement prévus, neuf ont été réalisés en 2022, Les Iles et l'Isle Salzard ayant été reportés en 2023. Quatre frayères ont été terrassées et cinq ont bénéficié d'un traitement de la végétation pour un budget global de 74 000 €.

EXEMPLE DE LA FRAYÈRE DE LA CABANE À CANARD À ASFELD

Pour ce site, le projet était d'agrandir la surface favorable via un terrassement de 200 m³ pour permettre de quasi doubler la surface. (Photo avant après)



EXEMPLE DE LA FRAYÈRE DES BRUS À MOURON

Ce site se compose d'un ancien bras de l'Aisne totalement bouché par la végétation. L'entreprise a réouvert plus de 2 kilomètres du bras. Ils ont exporté 540 m³ de bois après quasi 400 heures de travail.



GAGNANTS 2022

CONCOURS PHOTO

Pour sa 2^e édition, environ 40 personnes ont participé au concours photos autour de la pêche et des milieux aquatiques.
La nouveauté de cette édition 2022 était la présence de 3 thèmes bien distincts :

Action de pêche

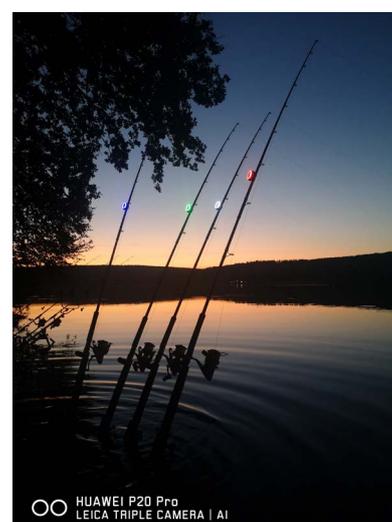
Belles prises

Paysage/Faune/Flora

Comme pour l'année 2021, c'est tout d'abord la qualité de la photo qui a été le critère principal de choix.
Retrouvez ci-dessous les vainqueurs de chacun des thèmes proposés qui ont remporté respectivement 150€ pour les 1^{ères} places, 100€ pour les 2^e et 50€ pour les 3^e.



ACTION DE PÊCHE



1^{er} prix

Nathan LARDENNOIS

2^e prix

Logan LAFOREST

3^e prix

Michaël DROUOT

BELLES PRISES



1^{er} prix

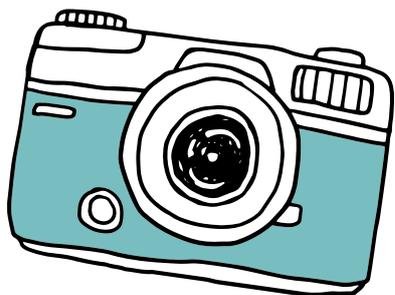
Nolan DHULSTER

2^e prix

Saïan NOIZET

3^e prix

Louis PARAGE



PAYSAGE/ FAUNE/FLORE



1^{er} prix

Marina BOUTILIE



2^e prix

Florian MARTINEZ



3^e prix

Dominique DELAISSE

CONCOURS PHOTO 2023

Vous avez fait de belles photos lors de vos sorties pêche ou promenades au bord de l'eau ? Cette année 2023, votre fédération a décidé de renouveler le concours photos avec pas moins de 3 thèmes. Pour chacun des 3 thèmes le 1^{er} prix se verra décerné la somme de 150€, le 2^e 100€ et le 3^e 50€.

RÈGLEMENT

2023

Concours réservé aux pêcheurs photographes amateurs (carte de pêche obligatoire)

Trois thèmes au choix

(le thème choisi devra être annoté dans votre email) :

- Belles prises
- Paysage aquatique, faune, flore
- Action de pêche

Les photos doivent impérativement être prises dans le département des Ardennes (prenez d'autres photos du site pour preuve si besoin, elles ne seront pas publiées).

C'est la qualité (résolution, cadrage, présentation du poisson...) qui sera le critère de choix.

Le jury sera composé d'un professionnel de la photo, du conseil d'administration de votre Fédération ainsi que de l'équipe salariale.

Les photos devront impérativement être envoyées avant le 1^{er} novembre 2023 pour publication des gagnants dans notre revue annuelle (les photos reçues après cette date compteront pour le concours de l'année suivante).

En nous envoyant votre photo, vous acceptez qu'elle soit publiée sur notre page Facebook et site internet, éventuellement dans la presse locale en cas de grosse prise, et plus tard sur notre revue Pêche Actualité 08 ou tout autre document de valorisation de la pêche dans les Ardennes. Vous serez toujours cités dans les crédits sauf demande de ne pas l'être.

Envoyez vos photos à l'adresse
communication@peche08.fr

avec comme objet du mail

« Concours photo + thème choisi »,
en nous joignant votre nom, le lieu
et quelques lignes explicatives.

L'ASSOCIATION LIAIZON présente

1er Salon Chasse & Pêche

— EN ARDENNES —



Tarifs Adultes

Pré-vente
8€/Billet 1 Jour
12€/Billet Week

Sur place
10€/Billet 1 Jour
15€/Billet Week

Tarifs Enfants

Gratuit - 6 ans

Pré-vente
3€/Billet 1 Jour
5€/Billet Week

Sur place
5€/Billet 1 Jour
8€/Billet Week



8 | 9 JUILLET 2023

Samedi : 10h / 22h Dimanche : 10h / 18h

**PARC DES EXPOS
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**

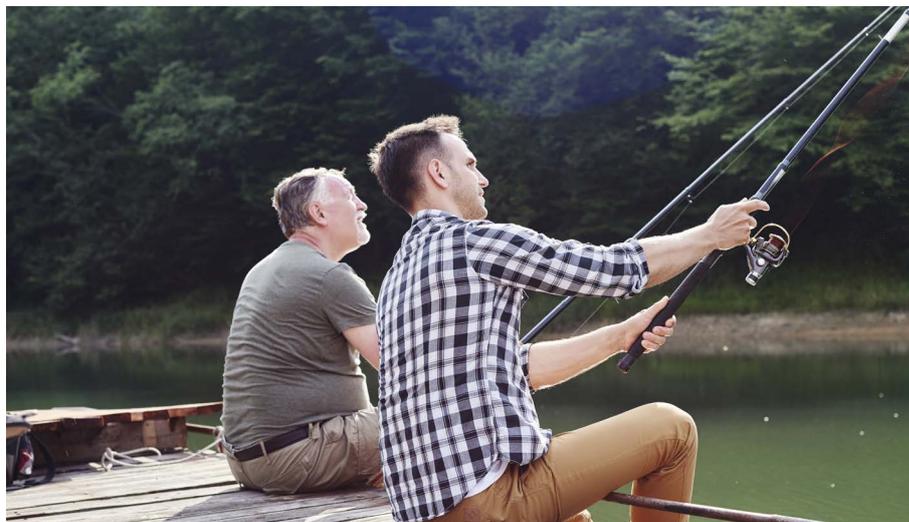
LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PASSIONNÉS
Infos/Billetterie : WWW.SALON-CHASSE-PECHE-ARDENNES.FR

MANIFESTATIONS 2023

Comme toutes les années, votre Fédération essaiera d'être présente lors des manifestations suivantes.

Vous pourrez rencontrer les bénévoles du monde de la pêche et échanger avec eux.

Contactez-nous au 03 24 56 41 32 pour plus d'informations ou consulter www.peche08.fr.



OPÉRATIONS

"RIVIÈRES PROPRES"

Date à définir en fonction des AAPPMA

Grands nettoyages des berges des cours d'eau et plans d'eau. Tous les bénévoles sont les bienvenus : pêcheurs et non pêcheurs. Près de 40 associations de pêche dans le département vous attendent au bord de l'eau.

JOURNÉE NATIONALE

DE LA PÊCHE

4 juin 2023

Organisée par votre Fédération en collaboration avec l'AAPPMA de Osnes pour 2023.

Au programme : démonstrations et initiations de différentes techniques de pêche gratuites, mais aussi de nombreux stands et animations pour toute la famille. Entrée gratuite, buvette et petite restauration au bord de l'eau.

UN DIMANCHE

AU BORD DE L'EAU

DE SEDAN

25 juin 2023

Organisée par la ville de Sedan.

Les associations de la ville se rassemblent pour proposer diverses animations tout public.

L'AAPPMA de Sedan "Le Soleil Levant" sera présente en collaboration avec votre Fédération et vous proposera des initiations pêche gratuites et démonstrations de différentes techniques de pêche.

1^{ER} SALON

CHASSE ET PÊCHE

EN ARDENNES

8 et 9 juillet 2023

L'association LIAIZON, en partenariat avec les fédérations de pêche et de chasse, organise le 1^{er} Salon de la Chasse et de la Pêche en Ardennes qui aura lieu au parc des expositions de Charleville-Mézières. Venez découvrir les nombreuses animations, démonstrations, conférences, exposants spécialisés, jeux concours... Nous serons présents pour échanger sur notre loisir et vous proposer diverses animations. Dès à présent il est possible de réserver sur internet vos places à tarif préférentiel.

FOIRE AGRICOLE

ET FORESTIÈRE

DE SEDAN

8 au 10 septembre 2023

Organisée par Ardennes Génétique Elevage sur la plaine de Torcy. Cet événement est un grand rendez-vous départemental. Votre fédération vous proposera d'échanger sur ce loisir de pleine nature et plusieurs animations pour petits et grands.

PÊCHE EXPO

DE LIBRAMONT

(BELGIQUE)

11 et 12 novembre 2023

Fabricants et détaillants de matériels et produits pour la pêche, constructeurs de barques, bateaux, abris et pontons, spécialistes de l'aménagement et de l'entretien d'étangs et de berges, organisateurs de voyages de pêche, fédérations et organismes de promotion... tous seront là pour partager leur savoir-faire, leur passion et leurs interrogations avec des amateurs et passionnés de pêche et de nature.

DÉCOUVRIR

LA PÊCHE ET LE MILIEU AQUATIQUE

AVEC LES ANIMATIONS FÉDÉRALES



Les calendriers seront disponibles courant d'année.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter ou nous laisser votre e-mail à l'adresse communication@peche08.fr ou par téléphone au 03 24 56 41 32.

Seuls les calendriers des animations vous seront envoyés à l'adresse donnée.



SORTIE DÉTENTE

À LA PÊCHE : 10€/PERS.

Durée : 2h

Ces baptêmes pêche sont l'occasion de venir découvrir la pêche, savoir si cela plait à un enfant ou tout simplement venir passer un bon moment au bord de l'eau seul, en famille ou entre amis.

Tout le matériel est fourni par la Fédération y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Tout sera prêt lors de votre arrivée, il ne restera plus qu'à mettre la ligne à l'eau. Un animateur breveté sera présent pour vous aider, à l'aide de bénévoles, et vous donner des astuces. Il vous présentera aussi les poissons pêchés.

Tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par un proche lors de l'animation.

INITIATION PÊCHE

POUR LES GROUPES

(CLSH, IME, établissements scolaires...)

A partir de 8 ans, tarif à la demande

Durée : 3 h ou 2 fois 3h

Initiation pêche pour des groupes de 12 enfants maximum. Possibilité de faire des groupes de 24 pour 1€ par enfant supplémentaire (les enfants seront à deux par canne à pêche).

Tout le matériel est fourni par la Fédération (cannes, lignes, appâts, amorce...) y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Un animateur diplômé du BPJEPS "Pêche de loisir" vous accueillera accompagné de bénévoles, pour aider les enfants à pêcher (lancer, mettre l'appât, décrocher les poissons...) et pour les sensibiliser à l'environnement aquatique.

ÉDUCATION

À L'ENVIRONNEMENT

Programme à définir avec l'enseignant ou animation clé en main.

En intérieur :

Ecosystème et chaîne alimentaire aquatique
 Les ressources en eau et cycle de l'eau
 La reproduction des poissons
 Les espèces de poissons présentes dans les Ardennes
 Les pollutions du milieu aquatique
 La zonation piscicole et vocabulaire des cours d'eau
 La morphologie du poisson

En extérieur :

A la découverte des poissons de nos rivières
 A la découverte des petites bêtes de nos rivières

Jacquet

PECHE

À VOS CÔTÉS
DEPUIS +DE
40 ANS

L'UNIVERS DE
LA PÊCHE SUR
870 M²

**TOUS TYPES
DE PÊCHES**

Visitez notre

WEBSHOP

WWW.JACQUET-PECHE.COM

+32 61 32 81 30

RUE ALBERT 1^{ER} 10
B-6810 IZEL

contact@jacquet-peche.com



Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !



Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex.: lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Pour connaître les zones à risque**, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche**, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques**, y compris si vous pêchez en bateau.
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- **Tenez votre canne à pêche en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché** à une ligne.

Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**



AAPPMA 2023

MARS

Asfeld

DIMANCHE 26 MARS

Coup - Américaine

Etang de l'avenir

Tout public

Pêche de 9h à 15h

SMS 06 35 47 34 81 (le soir)

AVRIL

SEMUY

LUNDI 10 AVRIL

Coup - Américaine

Moulin de la Tortue - 7h

Tout public

06 66 24 18 27

MAI

BOULZICOURT

LUNDI 29 MAI

Truite - Individuel

Batiment des pêcheurs - 13h30

Tout public

03 24 32 74 44

roger.houadec@wanadoo.fr

JUIN

NOUZONVILLE

SAMEDI 17 JUIN

Coup - Individuel

Etang du Pachy - 7h

Tout public

06 25 89 49 41

06 35 47 81 45

06 62 83 89 83

SEMUY

DIMANCHE 18 JUIN

Coup - Individuel

Place de Semuy - 7h

Tout public

06 66 24 18 27

REVIN

SAMEDI 24 JUIN

Feeder - Individuel

Gouwillot - 8h45

Adultes

aurorederevin@gmail.com

06 87 44 23 69

FUMAY

DIMANCHE 25 JUIN

Coup - Individuel

Quai du Port au blé - 8h

Adultes

06 83 68 76 28

FUMAY

DIMANCHE 25 JUIN

Coup - Individuel

Quai du Port au blé - 13h

Enfants

06 83 68 76 28

ST GERMAINMONT 2^e

DIMANCHE 25 JUIN

Coup - Individuel

Pont Cassé -

Blanzy la Salonnaise

Tout public

Pêche de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30

06 27 10 41 90

JUILLET

MONTHERME

SAMEDI 1^{ER} JUILLET

Carnassier posé - Individuel

Quai des Bateliers - 18h

Tout public

06 09 20 05 09

VOUZIERES

SAMEDI 8 JUILLET

Coup - Américaine

Canal de Condé

Tout public

Pêche de 9h à 12h et de 12h à 16h

06 45 40 85 72

06 89 95 12 89

SEDAN

DIMANCHE 9 JUILLET

Coup - Individuel

Lac de Sedan (coté boulodrome)

8h30

Enfants

03 24 29 51 57

06 09 63 64 94

03 24 52 18 45

FUMAY

VENDREDI 14 JUILLET

Coup - Individuel

Quai du Port au blé - 6h30

Tout public

06 83 68 76 28

CARIGNAN

VENDREDI 14 JUILLET

Coup - Individuel

Bains Maricot - 6h30

Adultes

03 24 22 26 00

CHÂTEAU PORCIEN

DIMANCHE 16 JUILLET

Coup - Individuel

Canal de Château-Porcien

Route de Pargny

Inscription jusqu'au 15/07 à 12h

Tout public

06 88 13 41 75

FUMAY

SAMEDI 22 JUILLET

Posé/sans amorçage - Individuel

Terrain de camping - 14h

Tout public

Sans amorçage,

2 cannes par personne

06 83 68 76 28

BLAGNY

SAMEDI 29 JUILLET

Coup - Individuel

Fer à Cheval - 13h

Enfants - 03 24 27 91 42

MONTHERME

SAMEDI 29 JUILLET

Coup - Individuel

Port de plaisance - 14h

Enfants - 06 09 20 05 09

BLAGNY

DIMANCHE 30 JUILLET

Coup - Individuel

Chemin Noir - 6h

Adultes - 03 24 27 91 42

BLAGNY

DIMANCHE 30 JUILLET

Coup - Américaine

Chemin Noir - 13h

Adultes - 03 24 27 91 42

OURRS

AAPPMA

2023

AOÛT

FRAILLICOURT

DIMANCHE 6 AOÛT

Truite - Individuel

Pont de la RD 946 - 8h

Tout public

06 88 11 98 49

SEDAN

DIMANCHE 20 AOÛT

Coup - Américaine

Lac de Sedan

(coté prairie Balan) - 7h30

Tout public

03 24 29 51 57

06 09 63 64 94

03 24 52 18 45

FUMAY

SAMEDI 26 AOÛT

Feeder - Individuel

Terrain de camping - 8h

Tout public

06 83 68 76 28

SEMUY

DIMANCHE 27 AOÛT

Coup - Individuel

Place de Semuy - 7h

Tout public

Sans amorçage

06 66 24 18 27

SEPTEMBRE

REVIN

SAMEDI 2 SEPTEMBRE

Coup - Individuel/ Américaine

Boucle d'Orzy - 7h15/13h

Adultes

06 87 44 23 69

CARIGNAN

1^{ER} WE DE SEPTEMBRE

Coup - Individuel

Fer à Cheval -

Fête patronale - 13h30

Enfants

03 24 22 26 00

VIREUX-MOLHAIN

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

Coup/feeder - Individuel

Vireux-Wallerand

Tout public

Pêche de 9h à 12h

et de 13h à 16h30

06 31 68 87 01

VOUZIERES

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

Coup - Individuel

Canal de Condé

Tout public

Pêche de 9h à 12h

et de 12h à 15h30

06 45 40 85 72

06 89 95 12 89

DOUZY

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Float tube - Individuel

Lac de Douzy

Tout public

Pêche de 8h à 11h30

et de 13h à 16h

03 24 26 35 72

06 70 55 79 16

CHÂTEAU PORCIEN

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Coup - Américaine

Canal de Château-Porcien

Route de Pargny - 7h

Tout public

06 88 13 41 75

OCTOBRE

REVIN

SAMEDI 7 OCTOBRE

Feeder - Individuel

Gouwillot - 8h45

Adultes

06 87 44 23 69

FUMAY

MI-OCTOBRE

Coup - Individuel

Terrain de camping - 8h

Tout public

Sans fouillis

06 83 68 76 28

DOUZY

SAMEDI 21 OCTOBRE

Carnassier posé - Individuel

Lac de Douzy

Tout public

Pêche de 8h à 11h30

et de 13h30 à 16h

03 24 26 35 72

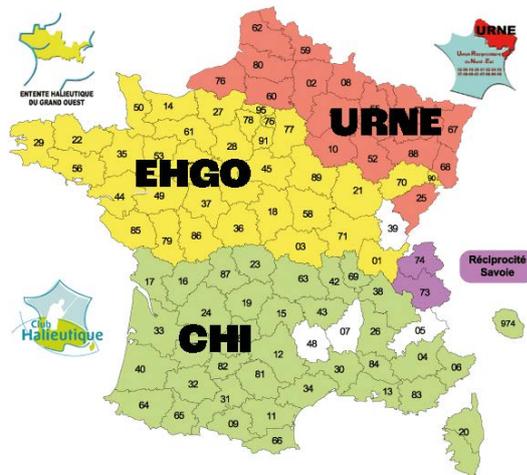
06 70 55 79 16

Ne sont affichés que les horaires d'inscriptions des concours pour les horaires de début et de fin, se renseigner auprès du contact téléphonique.



RÉCIPROCITÉ 2023

AVEC LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE
PÊCHEZ PLUS LOIN...



La carte de pêche Interfédérale à 105€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.

CALENDRIER DES HEURES DES LEVERS ET DES COUCHERS DU SOLEIL

	JANVIER			FEBVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
	D 1	08h43	16h46	M 1	08h18	17h31	M 1	07h27	18h19	S 1	07h21	20h09	L 1	06h21	20h55	V 1	05h41	21h36
	L 2	08h43	16h47	J 2	08h16	17h33	J 2	07h25	18h21	D 2	07h18	20h10	M 2	06h19	20h57	J 2	05h41	21h37
	M 3	08h43	16h48	V 3	08h15	17h35	V 3	07h23	18h23	L 3	07h16	20h12	M 3	06h17	20h58	S 3	05h40	21h38
	M 4	08h43	16h49	S 4	08h13	17h37	S 4	07h21	18h24	M 4	07h14	20h13	J 4	06h16	21h00	D 4	05h39	21h39
	J 5	08h43	16h50	D 5	08h11	17h38	D 5	07h19	18h26	M 5	07h12	20h15	V 5	06h14	21h01	L 5	05h39	21h40
	V 6	08h42	16h51	L 6	08h10	17h40	L 6	07h17	18h28	J 6	07h10	20h17	S 6	06h12	21h03	M 6	05h38	21h41
	S 7	08h42	16h53	M 7	08h08	17h42	M 7	07h14	18h29	D 7	07h08	20h18	D 7	06h11	21h04	M 7	05h38	21h42
	D 8	08h41	16h54	M 8	08h07	17h43	M 8	07h12	18h31	S 8	07h06	20h20	L 8	06h09	21h06	J 8	05h38	21h42
	L 9	08h41	16h55	J 9	08h05	17h45	J 9	07h10	18h32	D 9	07h04	20h21	M 9	06h08	21h07	V 9	05h37	21h43
	M 10	08h40	16h57	V 10	08h03	17h47	V 10	07h08	18h34	L 10	07h01	20h23	M 10	06h06	21h08	S 10	05h37	21h44
	M 11	08h40	16h58	S 11	08h01	17h49	S 11	07h06	18h36	M 11	06h59	20h24	J 11	06h05	21h10	D 11	05h37	21h44
	J 12	08h39	16h59	D 12	08h00	17h50	D 12	07h04	18h37	M 12	06h57	20h26	V 12	06h03	21h11	L 12	05h36	21h45
	V 13	08h39	17h01	L 13	07h58	17h52	L 13	07h02	18h39	J 13	06h55	20h27	S 13	06h02	21h13	M 13	05h36	21h46
	S 14	08h38	17h02	M 14	07h56	17h54	M 14	07h00	18h41	V 14	06h53	20h29	D 14	06h00	21h14	M 14	05h36	21h46
	D 15	08h37	17h04	M 15	07h54	17h56	M 15	06h57	18h42	S 15	06h51	20h31	L 15	05h59	21h16	J 15	05h36	21h47
	L 16	08h36	17h05	J 16	07h52	17h57	J 16	06h55	18h44	D 16	06h49	20h32	M 16	05h58	21h17	V 16	05h36	21h47
	M 17	08h35	17h07	V 17	07h51	17h59	V 17	06h53	18h45	L 17	06h47	20h34	M 17	05h56	21h18	S 17	05h36	21h48
	M 18	08h34	17h08	S 18	07h49	18h01	S 18	06h51	18h47	M 18	06h45	20h35	J 18	05h55	21h20	D 18	05h36	21h48
	J 19	08h34	17h10	D 19	07h47	18h02	D 19	06h49	18h48	M 19	06h43	20h37	V 19	05h54	21h21	L 19	05h36	21h48
	V 20	08h33	17h11	L 20	07h45	18h04	L 20	06h47	18h50	J 20	06h41	20h38	S 20	05h53	21h22	M 20	05h36	21h49
	S 21	08h31	17h13	M 21	07h43	18h06	M 21	06h44	18h52	V 21	06h39	20h40	D 21	05h51	21h24	M 21	05h37	21h49
	D 22	08h30	17h15	M 22	07h41	18h08	M 22	06h42	18h53	S 22	06h37	20h41	L 22	05h50	21h25	J 22	05h37	21h49
	L 23	08h29	17h16	J 23	07h39	18h09	J 23	06h40	18h55	D 23	06h35	20h43	M 23	05h49	21h26	V 23	05h37	21h49
	M 24	08h28	17h18	V 24	07h37	18h11	V 24	06h38	18h56	L 24	06h34	20h44	M 24	05h48	21h27	S 24	05h38	21h49
	M 25	08h27	17h20	S 25	07h35	18h13	S 25	06h36	18h58	M 25	06h32	20h46	J 25	05h47	21h28	D 25	05h38	21h49
	J 26	08h26	17h21	D 26	07h33	18h14	D 26	07h34	19h59	M 26	06h30	20h48	V 26	05h46	21h30	L 26	05h38	21h49
	V 27	08h24	17h23	L 27	07h31	18h16	L 27	07h31	20h01	J 27	06h28	20h49	S 27	05h45	21h31	M 27	05h39	21h49
	S 28	08h23	17h25	M 28	07h29	18h18	M 28	07h29	20h03	V 28	06h26	20h51	D 28	05h44	21h32	M 28	05h39	21h49
	D 29	08h22	17h26	M 29	07h27	20h04	M 29	07h27	20h04	S 29	06h24	20h52	L 29	05h44	21h33	J 29	05h40	21h49
	L 30	08h20	17h28	J 30	07h25	20h06	J 30	07h25	20h06	D 30	06h23	20h54	M 30	05h43	21h34	V 30	05h41	21h49
	M 31	08h19	17h30	V 31	07h23	20h07	V 31	07h23	20h07	M 31	05h42	21h35	M 31	05h42	21h35	M 31	05h42	21h35

	JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
	S 1	05h41	21h48	M 1	06h15	21h19	V 1	07h00	20h22	D 1	07h45	19h16	M 1	07h35	17h14	V 1	08h22	16h38
	D 2	05h42	21h48	M 2	06h17	21h18	S 2	07h02	20h19	L 2	07h46	19h14	J 2	07h36	17h13	S 2	08h23	16h38
	L 3	05h43	21h48	J 3	06h18	21h16	D 3	07h03	20h17	M 3	07h48	19h12	V 3	07h38	17h11	D 3	08h24	16h37
	M 4	05h43	21h47	V 4	06h19	21h15	L 4	07h05	20h15	M 4	07h49	19h10	S 4	07h40	17h09	L 4	08h26	16h37
	M 5	05h44	21h47	S 5	06h21	21h13	M 5	07h06	20h13	J 5	07h51	19h08	D 5	07h41	17h08	M 5	08h27	16h36
	J 6	05h45	21h47	D 6	06h22	21h11	M 6	07h08	20h11	V 6	07h53	19h05	L 6	07h43	17h06	M 6	08h28	16h36
	V 7	05h46	21h46	L 7	06h24	21h10	J 7	07h09	20h09	S 7	07h54	19h03	M 7	07h45	17h05	J 7	08h29	16h36
	S 8	05h47	21h45	M 8	06h25	21h08	V 8	07h10	20h07	D 8	07h56	19h01	M 8	07h46	17h03	V 8	08h30	16h35
	D 9	05h48	21h45	M 9	06h26	21h06	S 9	07h12	20h04	L 9	07h57	18h59	J 9	07h48	17h01	S 9	08h31	16h35
	L 10	05h48	21h44	J 10	06h28	21h05	D 10	07h13	20h02	M 10	07h59	18h57	V 10	07h50	17h00	D 10	08h32	16h35
	M 11	05h49	21h43	V 11	06h29	21h03	L 11	07h15	20h00	M 11	08h00	18h55	S 11	07h51	16h59	L 11	08h33	16h35
	M 12	05h50	21h43	S 12	06h31	21h01	M 12	07h16	19h58	J 12	08h02	18h53	D 12	07h53	16h57	M 12	08h34	16h35
	J 13	05h52	21h42	D 13	06h32	20h59	M 13	07h18	19h56	V 13	08h03	18h51	L 13	07h55	16h56	M 13	08h35	16h35
	V 14	05h53	21h41	L 14	06h34	20h57	J 14	07h19	19h53	S 14	08h05	18h49	M 14	07h56	16h54	J 14	08h36	16h35
	S 15	05h54	21h40	M 15	06h35	20h56	V 15	07h21	19h51	D 15	08h07	18h47	M 15	07h58	16h53	V 15	08h37	16h35
	D 16	05h55	21h39	M 16	06h37	20h54	S 16	07h22	19h49	L 16	08h08	18h45	J 16	07h59	16h52	S 16	08h38	16h35
	L 17	05h56	21h38	J 17	06h38	20h52	D 17	07h24	19h47	M 17	08h10	18h43	V 17	08h01	16h51	D 17	08h39	16h36
	M 18	05h57	21h37	V 18	06h40	20h50	L 18	07h25	19h45	M 18	08h12	18h41	S 18	08h03	16h50	L 18	08h39	16h36
	M 19	05h58	21h36	S 19	06h41	20h48	M 19	07h27	19h42	J 19	08h13	18h39	D 19	08h04	16h48	M 19	08h40	16h36
	J 20	05h59	21h35	D 20	06h42	20h46	M 20	07h28	19h40	V 20	08h15	18h37	L 20	08h06	16h47	M 20	08h40	16h37
	V 21	06h01	21h34	L 21	06h44	20h44	J 21	07h30	19h38	S 21	08h16	18h35	M 21	08h07	16h46	J 21	08h41	16h37
	S 22	06h02	21h33	M 22	06h45	20h42	V 22	07h31	19h36	D 22	08h18	18h33	M 22	08h09	16h45	V 22	08h41	16h38
	D 23	06h03	21h32	M 23	06h47	20h40	S 23	07h33	19h34	L 23	08h20	18h31	J 23	08h10	16h44	S 23	08h42	16h38
	L 24	06h04	21h30	J 24	06h48	20h38	D 24	07h34	19h31	M 24	08h21	18h29	V 24	08h12	16h43	D 24	08h42	16h39
	M 25	06h06	21h29	V 25	06h50	20h36	L 25	07h36	19h29	M 25	08h23	18h27	S 25	08h13	16h42	L 25	08h42	16h40
	M 26	06h07	21h28	S 26	06h51	20h34	M 26	07h37	19h27	J 26	08h25	18h25	D 26	08h15	16h42	M 26	08h43	16h40
	J 27	06h08	21h27	D 27	06h53	20h32	M 27	07h39	19h25	V 27	08h26	18h23	L 27	08h16	16h41	M 27	08h43	1

ARRÊTÉ PÊCHE 2023

À VOS MARQUES, PRÊTS, PÊCHEZ

Dates et horaires de pêche

	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie
GÉNÉRALE	11 mars au 17 septembre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
TRUITES ET OMBLES	11 mars au 17 septembre	11 mars au 17 septembre
OMBRE COMMUN	20 mai au 17 septembre	20 mai au 31 décembre
BROCHET	11 mars au 17 septembre *	1 ^{er} janvier au 29 janvier et du 29 avril au 31 décembre
SANDRE	27 mai au 17 septembre	1 ^{er} janvier au 30 janvier et du 27 mai au 31 décembre
ANGUILLE JAUNE	15 avril au 15 juillet	15 avril au 15 juillet
ANGUILLE ARGENTÉE	Interdite	Interdite
ECREVISSES AUTOCHTONES	Interdite	Interdite
ECREVISSES EXOTIQUES	11 mars au 17 septembre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES	20 mai au 17 septembre	20 mai au 17 septembre
AUTRES GRENOUILLES	Interdite	Interdite

* Tout brochet capturé du 11 mars au 28 avril doit être immédiatement remis à l'eau. NB : les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture générale.

Les cours d'eau et plans d'eau du département

(cf. carte au verso)

CATÉGORIE PISCICOLE

2^e catégorie

La Meuse, la Chiers, la Bar, les étangs de Bairon, la Sormonne (en aval du pont d'Haudrecy), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à Séchault), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de La Neuville les Wasigny), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'Alland'Huy), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue des Vieilles-Forges (du pont des Aulnes au barrage des Vieilles-Forges), le Gland (en amont du pont sur le CD 10 reliant Brognon à Signy-le-Petit), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

1^{ère} catégorie

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en 2^e catégorie.

COURS D'EAU DU DOMAINE PUBLIC

2^e catégorie

La Meuse, l'Aisne (à partir du pont de Mouron) la Chiers (à partir de la Ferté sur Chiers), la Semoy, le canal des Ardennes, le canal de l'Est, le canal latéral à l'Aisne le lac des Vieilles-Forges et les étangs de Bairon.

1^{ère} catégorie

L'Ennemanne et le ruisseau de Lametz sur leur partie longeant le canal.

RÉSERVES DE PÊCHE

Etang de Bairon

Réservoir supérieur de Bairon : réserve de la totalité de l'étang supérieur, sauf une portion de 200 m de largeur sur toute la longueur de la digue séparant les 2 étangs, y compris le contre-fossé longeant l'étang (communes de Bairon et ses environs et Sauvville),

Réserve en aval de l'ouvrage des six pales sur une largeur de 40 m, une longueur de 80 m, y compris les aqueducs jusqu'au grilles posées dans l'étang supérieur, réserve délimitée par des bouées dont la pose incombe aux attributaires des droits de pêche, Réserve du contre-fossé sud longeant l'étang inférieur sur toute sa longueur (commune de Bairon et ses environs),

Réserve des bras d'écoulement situés à l'aval immédiat du barrage sud de l'étang inférieur jusqu'à la Route Départementale N°12 (commune de Bairon et ses environs).

Meuse

Réserve de la Faux, de la confluence avec la Meuse jusqu'au premier pont, sur les deux rives.

Lac des Vieilles-Forges

Toute la partie de l'emprise EDF en amont du pont des Aulnes (RD 988).

Horaires d'ouverture de la pêche

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (cf. calendrier p. 16).

Extrait de l'article L.436-1 du code de l'environnement

« Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit se justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique [...] avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L. 213-10-12. »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique www.pecche08.fr.



La Meuse



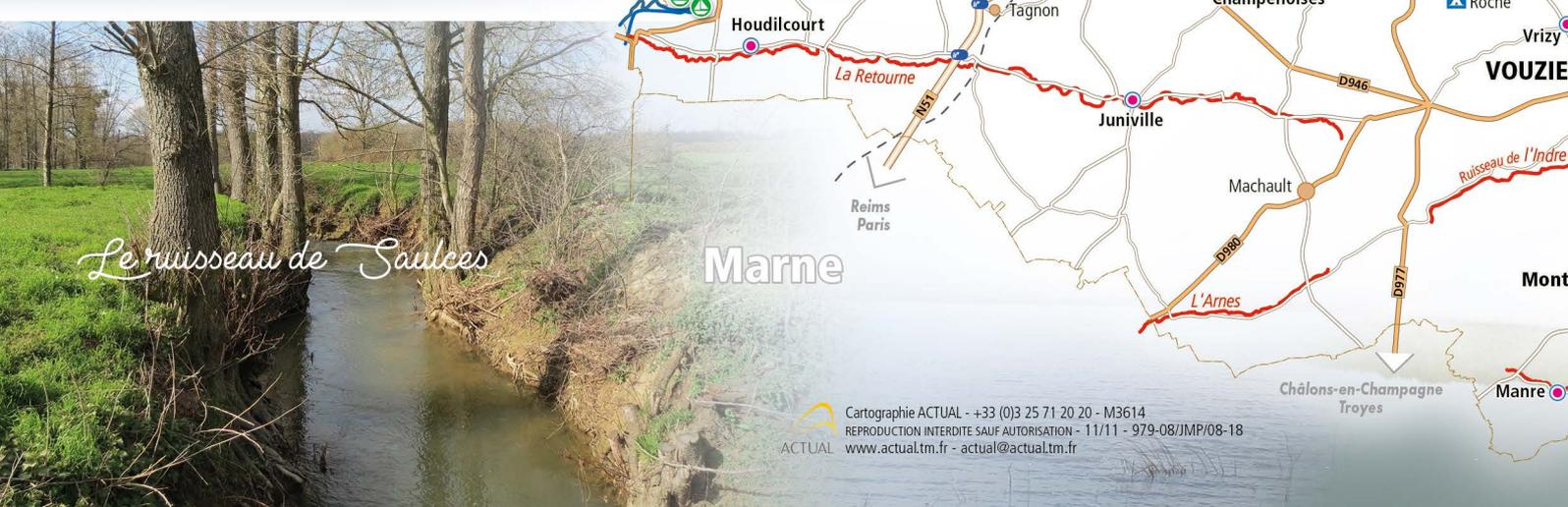
Lac des Vieilles Forges



La Sormonne



Canal des Ardennes



Le ruisseau de Saulces





CARTE PISCICOLE DES ARDENNES.



La Semoy

La Givonne

Etang de Bairon

Meuse

L'Aisne

Tailles légales de captures

TRUITES, SAUMON DE FONTAINE	Générale : 23 cm Sur l'Alyse : 18 cm
OMBRE COMMUN	35 cm
BROCHET	60 cm
SANDRE	2 ^e catégorie : 50 cm
BLACK-BASS	30 cm
GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES	8 cm
AUTRES ESPÈCES	Se reporter à la réglementation générale

Les poissons et les grenouilles doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale.

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau (pointe de la tête pour l'écrevisse) à l'extrémité de la queue déployée, la longueur du corps d'une grenouille est mesurée du bout du museau au cloaque.

Nb de captures autorisées

Salmonidés

4 salmonidés (truites fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier et ombre commun) par jour et par pêcheur.

Pêche interdite du saumon atlantique et de la truite de mer.

Carnassiers

2^e catégorie : 3 carnassiers (sandre, brochet et/ou black-bass) dont **2 brochets** au maximum par jour et par pêcheur.

1^{ère} catégorie : 2 brochets par jour et par pêcheur.

Pêche avec remise à l'eau immédiate

Sous conditions d'autorisation du détenteur du droit de pêche, toutes les espèces sur les cours d'eau affluents du plan d'eau de Whitaker, et les plans d'eau pour lesquels la circulation du poisson est libre avec ces cours d'eau soit :

- Le ruisseau des moulins de la source jusqu'au bassin de Whitaker inclus, ainsi que l'ensemble de ses affluents, notamment le ruisseau de la Murée,
- Le ruisseau du Champ Fleury,
- Le ruisseau de la Faux de l'aval du barrage du lac des Vieilles Forges au bassin de Whitaker, ainsi que l'ensemble de ses affluents,
- Les plans d'eau en communication directe avec le ruisseau de la Murée et le ruisseau des Moulins, notamment le bassin de Whitaker,
- Les plans d'eau en communication directe avec les cours d'eau mentionnés ci-dessus et pour lesquels la circulation du poisson est possible entre le plan d'eau et l'eau libre avec laquelle il communique,

Les sandres et les perches sur la section de la rivière la Meuse depuis le pont de Givet jusqu'à la porte de garde et au barrage des 4 cheminées.

Modes de pêche autorisés

1^{ère} catégorie

1 seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 11 mars au 17 septembre 2023. *La pêche des écrevisses autochtones est interdite (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents)!*

2^e catégorie

4 lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montées sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. *La pêche des écrevisses autochtones est interdite (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents)!*

1 seule carafe ou bouteille d'une contenance maximum de 2 litres pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'appâts. *Interdit en 1^{ère} catégorie.*

Pêche de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée, dans le département des Ardennes, sur l'ensemble des parcours de pêche du domaine public de deuxième catégorie piscicole (cf. paragraphe « Catégorie de cours d'eau » pour en connaître la liste) à l'exception des parcours suivants où elle est interdite :

- L'étang de Bairon du 1^{er} au 31 janvier puis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023,
- Lac des Vieilles-Forges du 1^{er} au 31 janvier puis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023,
- Et toute l'année sur les parties suivantes du lac des Vieilles-Forges : RD 988, lieu-dit "Pont des Aulnes", de la confluence du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).

Seule la pêche à la bouillette et aux appâts végétaux est autorisée.

Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée pendant les heures d'interdiction légales, soit ½ heure après le coucher du soleil jusqu'à ½ heure avant son lever (décret n°2004-599 du 18/06/2004 modifiant l'art. R. 236-19 du code de l'environnement).

Modes de pêche prohibés

La pêche de nuit de l'anguille est interdite.

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation **d'asticots** ou autres **larves de diptères** servant d'appâts ou **d'amorce est interdite.**

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation de la **bouteille** ou de la **carafe**, même pour la pêche de poissons servant d'appâts est **interdite.**

La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, **la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle** est interdite dans les eaux classées en 2^e catégorie.

Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet :

- la pêche au lard et au ver manié est interdite.
- la pêche à la dandinette uniquement au ver de terre n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille rousse et de la grenouille verte, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont **interdits** en toute période dans les conditions déterminées par les décrets du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi sur la protection de la nature. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année sur l'ensemble du département.

NB : Pour les modalités non expressément signalées sur la présente affiche, se reporter à la réglementation générale et à l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Ardennes en 2023.

CARTES DE PÊCHE

Des étuis pour vos cartes de pêche
sont disponibles à la Fédération !



cartedepeche.fr



PERSONNE MAJEURE

CPMA	37,20 €
FDAAPPMA	27,20 €
AAPPMA	13,60 €
TOTAL	78,00 €

Carte annuelle "personne majeure"
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE CHI/EHGO/URNE

CPMA	37,20 €
URNE	27,00 €
FDAAPPMA	27,20 €
AAPPMA	13,60 €
TOTAL	105,00 €

Carte annuelle InterFédérale "personne majeure"
Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 105€)
Permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE



PERSONNE MINEURE

CPMA	3,20 €
FDAAPPMA	11,00 €
AAPPMA	8,80 €
TOTAL	23,00 €

Jeune de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE -12 ANS

CPMA	1,00 €
FDAAPPMA	3,00 €
AAPPMA	3,00 €
TOTAL	7,00 €

Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 7€)



PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME

CPMA	15,20 €
FDAAPPMA	10,80 €
AAPPMA	10,00 €
TOTAL	36,00 €

Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 36€)



JOURNALIÈRE

CPMA	4,40 €
FDAAPPMA	7,00 €
AAPPMA	4,60 €
TOTAL	16,00 €

Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
1^{ère} et 2^e catégorie. Tous modes de pêche.
Doit y figurer expressément le jour de validité.
Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.



HEBDOMADAIRE

CPMA	13,50 €
FDAAPPMA	10,80 €
AAPPMA	9,70 €
TOTAL	34,00 €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 34€)
Doivent y figurer expressément les jours de validité.
Reçoit la CPMA "Hebdomadaire" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.



OPTION TIMBRE PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

FDAAPPMA	15,00 €
AAPPMA	15,00 €
TOTAL	30,00 €

Option en supplément d'une carte de pêche en cours de validité.
Permet de pêcher la carpe de nuit sur le domaine de 2^e catégorie piscicole public.



OPTION TIMBRE URNE

URNE	40,00 €
TOTAL	40,00 €

Option en supplément d'une carte de pêche majeure d'une AAPPMA réciprocaire et d'un département ayant adhéré à l'URNE, au CHI et l'EHGO en cours de validité. Permet de pêcher dans le domaine réciprocaire des départements adhérents à l'URNE, le CHI et l'EHGO.

Ces cotisations sont dues pour l'année entière qui commence le 1^{er} janvier et payables quelle que soit l'époque de l'inscription.
Si vous êtes déjà en possession d'une carte de pêche annuelle, le tarif de la CPMA est à déduire du prix de la seconde carte.



RETOUR SUR LES ÉLECTIONS DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DES ARDENNES !



C'était le 19 mars 2022, au centre des congrès du lac des Vieilles-Forges où se sont déroulées les élections de la Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Ardennes (FDAAPPMA 08). Seize candidatures étaient présentées pour occuper les 15 sièges vacants du conseil d'administration de la FDAAPPMA 08. Retour sur cet événement.

74, c'était le nombre d'électeurs inscrits et pouvant participer au vote de l'instance départementale représentant la pêche de loisir dans les Ardennes.

Les électeurs étaient les présidents et membres élus des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), qui avaient réalisé leurs élections dans le dernier trimestre 2021.

Sur les 74 électeurs, 49 se sont déplacés et ont élu les administrateurs de la FDAAPPMA 08 de 2022 à 2027.

Il s'agit des personnes de la liste conduite par le président sortant, qui ont reçu la majorité des voix (la couleur du nom correspond à la couleur du secteur dont l'élu est référent).

Mme **Valérie Doudoux** de l'AAPPMA de Charleville-Mézières "La Carolo-Villersoise",

Mme **Martine Vandenberghe** de l'AAPPMA de Thilay "La Truite",

M. **Michel Adam** de l'AAPPMA de Bazeilles "La Fraternelle",

M. **Claude Barré** de l'AAPPMA d'Amagne "Les Amis de la Gaule",

M. **Bernard Beaumale** de l'AAPPMA de Chesnois-Aubuncourt "La Frétilante",

M. **Noé Bovrisse** de l'AAPPMA d'Attigny "L'Aurore",

M. **Christian Buisson** de l'AAPPMA d'Haraucourt "L'Ennemane",

M. **Jean-Marie Charlier** de l'AAPPMA de Rethel "La Rethéloise",

M. **Pierre Dewoitine** de l'AAPPMA de Renwez "Les Triages",

M. **Patrick Floquet** de l'AAPPMA de Revin "L'Aurore",

M. **Michel Henriot** de l'AAPPMA de Renwez "Les Triages",

M. **Roger Houadec** de l'AAPPMA de Boulzicourt "La Truite de la Vence",

M. **Maurice Jeannelle** de l'AAPPMA de Saulces-Monclin "La Mouche",

M. **Didier Lepetz** de l'AAPPMA de Sedan "Le Soleil Levant",

M. **Adrien Malherbe** de l'AAPPMA de Charleville-Mézières "La Carolo-Villersoise".



Ensemble, en conseil d'administration, ils ont nommé le bureau de la fédération et les référents des différents secteurs d'AAPPMA, afin que chaque association puisse contacter leurs élus locaux facilement.

SAUVETAGE EN MEUSE : ACTE DE BRAVOURE !



LE COUPLE DE PÊCHEURS ENTOURÉS DES DEUX SAUVETEURS LES BRAS CHARGÉS ET DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS POLITIQUES.

Tout être humain veille à sa conservation : c'est l'instinct le plus puissant que nous ayons reçu de la Nature. La bravoure est donc une qualité acquise pour mettre en place des efforts indispensables afin d'aboutir à sauver des vies, au mépris du danger.



NOS DEUX SAUVETEURS

Le 20 mars dernier, un pêcheur de Deville, Monsieur Philippe Bourguignaud et un promeneur Monsieur Philippe Regnier ont sauvé d'une noyade assurée un couple de pêcheurs en barque. Cette journée avait commencé comme les autres. Un couple avait décidé de faire une partie de pêche sur la Meuse. C'était le même cas pour M. Philippe Bourguignaud qui avait opté pour une pêche plus tranquille au bord de la Meuse.

Philippe Regnier s'adonnait à son passe-temps favori à savoir la marche à pied sur la voie verte. Le couple de pêcheurs, parti en barque, va connaître une avarie sur son embarcation qui finira par couler et les mettre en péril. Obligé d'essayer de se sortir de cette situation dans une eau à 8°C à peine n'est pas chose facile. Nos deux sauveteurs qui ne se connaissaient pas, voyant ces pêcheurs en difficulté, n'ont pas hésité un seul instant, au péril de leur vie, à se jeter à l'eau et leur porter secours afin de les ramener sur la rive.

Bravo Messieurs pour ce geste de solidarité, de fraternité. Vous avez fait preuve d'une profonde humanité et d'un grand courage en mettant vos propres vies en danger. Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier cet acte qui a permis de vous rendre entièrement au service d'autrui.

Ces deux pêcheurs ont été honorés par la médaille d'honneur de la FNPF, de l'ARGE et de la Fédération de pêche des Ardennes, remise par M. Michel Adam. Ils ont également reçu la médaille de reconnaissance de la nation de l'Assemblée nationale et divers cadeaux de remerciements.

La Fédération départementale a remboursé à M. Bourguignaud sa carte de pêche et à M. Regnier un chèque de la valeur de cette même carte.



Félicitations à ces deux personnes pour leur acte de courage et de bravoure.



M. ADAM, ENTOURÉ DE NOS DEUX SAUVETEURS

CORMORANS

LES PÊCHEURS TRAHIS PAR L'ETAT !



Un cormoran se sechant les ailes après une plongée

© FNPF - Laurent Madélen

Pour le département des Ardennes, un arrêté préfectoral autorisait le tir de 650 oiseaux par an depuis plusieurs années pour lutter contre la prolifération de cette espèce.

Laisser piller le cheptel reconstitué grâce à l'action des structures de la pêche depuis un certain temps dans l'objectif de palier aux graves dégâts occasionnés par les pollutions est une aberration.

Pourquoi les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) continueraient-elles à rempoissonner si leurs investissements étaient engloutis par les cormorans ?

De ce simple fait, les piscicultures seront fortement impactées par la baisse des commandes des dites AAPPMA.

A-t-on mesuré l'impact sur, le nombre de pêcheurs qui n'achèteraient plus de carte de pêche faute de ne plus capturer de poissons et toutes les conséquences économiques que cela engendrerait ?

Sous le faux prétexte écologique de protection des oiseaux, toutes les pratiques liées à la pêche de loisir risquent d'être concernées.

Précisons que si le grand cormoran a pu survivre et même se multiplier en dépit des modifications que l'homme a fait subir à son habitat, c'est en partie en raison de son exceptionnelle faculté d'adaptation.

Par exemple, les grands barrages qui, en Champagne, ont été construits pour réguler les cours de la Seine, de la Marne et de l'Aube, abritent chaque hiver des centaines de cormorans, là où auparavant l'apparition de cet oiseau était un évènement !

Ce redoutable et vorace plongeur se voit depuis longtemps reprocher de vider les lacs, les étangs et les rivières.

On l'accuse aussi de blesser les poissons qu'il ne peut pas capturer et de transmettre des parasites à toute la population piscicole.

C'est effectivement le cas par exemple pour la ligule (ver parasite), provoquant une maladie spécifique du poisson, ainsi que pour des virus et des bactéries.

Voilà ce qui déclenche, en outre, l'hostilité des pisciculteurs et des pêcheurs.

En réaction, la Fédération Nationale de la Pêche en France a lancé un communiqué de presse le 6 octobre 2022 pour dénoncer cette décision arbitraire et inacceptable.

L'une des missions prioritaires de nos instances n'est-elle pas "la protection du milieu aquatique" !

Communiqué de presse du 06/10/2022

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE **DÉNONCE DES ARBITRAGES INACCEPTABLES** EN FAVEUR DU GRAND CORMORAN.



© FNPF - Laurent Madelen

Dortoir de cormorans

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation.

Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les eaux libres.

Mais coup de tonnerre, le 1^{er} octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la Ligue de Protection des Oiseaux (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.

Le conseil d'administration de la FNPF, réuni le mardi 4 octobre 2022, a donc acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision.

Des effectifs de cormorans en hausse

Les cormorans, 40 fois plus nombreux que dans les années 70, sont de redoutables prédateurs pour les poissons.

Protégé par la Directive Oiseaux, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau où vivent des espèces piscicoles.

Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000 à s'installer en France après avoir nidifié en Europe du Nord et une partie s'est dorénavant sédentarisée.

Redoutables prédateurs, ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour chacun en s'attaquant aux espèces disponibles dont les migrateurs, le brochet, l'ombre commun et la truite...

L'augmentation des populations est documentée par le Rapport triennal de Loïc Marion, publié en novembre dernier. Il recense plus de 11 000 couples sur le territoire, soit une progression de 16% depuis 2018.

Cette progression est avant tout due aux populations continentales (+20%), qui se retrouvent dans 52 départements, dont cinq nouveaux (Puy-de-Dôme, Creuse, Vienne, Charente et Isère).

La population côtière baisse légèrement (-1%) mais reste présente dans sept départements.

Il est également important de noter que la sédentarisation de l'espèce s'accélère avec près de 20% d'augmentation du nombre de dortoirs depuis 2015.

Une bonne santé au mépris des poissons

Pourquoi le ministère accorde-t-il une importance prédominante au bon état des cormorans en dépit de celui d'espèces piscicoles tout aussi protégées telles que saumons, anguilles, brochets ?

Alors que les structures de pêche de loisir multiplient les projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, quoi de plus décourageant que de les voir anéantis par un prédateur dont il est pourtant possible de ralentir la progression.



© FNPF - Laurent Madelen

**La colère de la FNPF
et des pêcheurs :
des actions concrètes
consécutives**

Malgré des échanges énergiques et étayés de données issues des fédérations départementales de pêche (contenus stomacaux, recensement...), les arbitrages ministériels de la rentrée sont venus fortement contrarier la dynamique du réseau associatif de pêche de loisir pour la protection du milieu aquatique.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a bien demandé la réalisation d'une étude nationale coordonnée par l'OFB, avec l'appui humain et matériel des structures de pêche de loisir pour apporter des preuves concrètes de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles, mais le sujet est explosif au sein des structures de pêche de loisir, prêtes à en découdre ! Ainsi lors du conseil d'administration du 4 octobre 2022, les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans.

Ils ont également approuvé la séquestration de la Redevance Milieux Aquatiques versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) et du règlement des baux de pêche publics. Pour donner suite à ces premières décisions d'ampleur, la FNPF ne s'interdit en rien d'autres actions fortes à l'avenir.

Claude Roustan, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique, déclare :

« Le réseau associatif de pêche de loisir est un partenaire environnemental, reconnu et de longue date, de l'Etat. Nous ne comprenons pas cette décision décorrélée de la réalité terrain et souhaitons montrer notre profond mécontentement à notre ministère de tutelle et aux plus hautes instances de l'Etat. Nous avons, à cet effet, demandé un entretien avec le chef de l'Etat dont nous attendons la réponse ! »

Affaire à suivre avec beaucoup d'attention...

Cette décision de l'État s'apparente à une trahison, à un coup de poignard dans le dos.

Le sujet est explosif au sein des structures de la pêche de loisir et nous sommes prêts à en découdre en rappelant que la pêche de loisir, forte de 1,5 million de pêcheurs où nos représentants siègent dans les institutions environnementales, nationales, régionales et départementales.

Ces orientations désastreuses de l'État protègent une espèce envahissante au détriment d'autres tout autant protégées.

Devant ces orientations, la Fédération de pêche des Ardennes a décidé, elle aussi de réagir, en ne participant plus aux réunions organisées par l'État (Préfecture), par des actions telles que : la démission du président de la Fédération de toutes les instances de l'État, aucune participation des techniciens de la Fédération aux réunions organisées par l'État, arrêt de la gestion de la bernache du Canada. Une attention toute particulière sera donnée aux arrêtés préfectoraux litigieux par le biais du tribunal administratif.

Voilà, la guerre est déclarée, la révolte est là et cela va être très dur, et nous ne donnons aucune restriction dans nos actions contre l'État.



© FNPF - Laurent Madelen



© El Golli Mohamed

LA FILIÈRE GMNF, UN APPRENTISSAGE TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR



© Hubert Orquevaux

INTERVIEW

BONJOUR BERTRAND, TU ES PROFESSEUR DANS LA FILIÈRE GMNF AU LYCÉE AGRICOLE DU BALCON DES ARDENNES, EN INTRODUCTION PEUX-TU NOUS DÉTAILLER L'ACRONYME GMNF ET NOUS DIRE QUELS ÉLÈVES PEUVENT ACCÉDER À CETTE FORMATION ?

Bonjour, la filière GMNF est l'acronyme de Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, c'est un bac professionnel en 3 ans, une 2^{de} Nature Jardin Paysage et Forêt qui permet par la suite d'intégrer la 1^{ère} puis la terminale GMNF. Les élèves peuvent y accéder après la 3^e pour la seconde NJPF ou après une seconde en réintégrant la 1^{ère} GMNF.

QUELLE(S) MATIÈRE(S) ENSEIGNES-TU AU SEIN DE CETTE FILIÈRE ?

Je suis enseignant en aménagement des espaces naturels, principalement sur le terrain, mais il m'arrive aussi de faire des cours spécifiques en classe ou de participer à des cours de pluridisciplinarité comme dernièrement avec l'enseignement des mathématiques sur le suivi des pêches électriques.



© Lycée agricole de Saint-Laurent

QUELLE EST L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE MISE EN PLACE POUR CES 3 ANNÉES DE FORMATION (COURS THÉORIQUES, PRATIQUES, CHANTIERS ÉCOLE, STAGES...)

On commence par la seconde qui est une année de détermination, c'est à dire que nous allons travailler sur les milieux naturels, mais aussi sur le paysager et le forestier. Lors de cette année, les apprenants auront à réaliser 2 stages un en février de 15 jours et un en juin/juillet d'un mois. Pour cette année, les élèves auront 3 heures de travaux pratiques par semaine plus des heures de pluridisciplinarité et des EIE, enseignement à l'initiative de l'établissement.

Pour les élèves souhaitant poursuivre en 1^{ère} GMNF, ils auront 2 heures de travaux pratiques par semaine, ainsi que de la pluridisciplinarité et des EIE, ils auront aussi des périodes de stages plus longues pour réaliser leur dossier de stage : 3 semaines en février et 8 semaines de mai à juillet.

Enfin la terminale, 1,5 heure de travaux pratiques par semaine, toujours des pluri et des EIE, mais ils n'auront que 3 semaines de stage pour boucler leur rapport de stage qu'ils devront soutenir à l'oral en juin de cette dernière année.

Pour chaque année une semaine de chantier école sera prévu avec différents partenaires de terrain.

QUELS SONT LES MÉTIERS QUI S'OUVRENT AUX ÉLÈVES EN FIN DE CURSUS ?

Les métiers de ce cursus sont extrêmement larges, employé communal, animateur nature, technicien de cours d'eau, etc. De plus l'accroissement des espèces exotiques envahissantes risque de créer de nouveaux emplois qui sont en train d'émerger.

POUR LES ÉLÈVES QUI VEULENT ALLER PLUS LOIN, QUELLES FORMATIONS SONT POSSIBLES POUR QUELS TYPES DE MÉTIERS ?

Effectivement, beaucoup d'élèves veulent poursuivre leurs études avec le traditionnel BTSa GPN Gestion Protection de la Nature, mais aussi les BTSa Paysager et Forestier.

Ils ont la possibilité d'aller en IUT sur de la formation environnementale ou réaliser un diplôme d'état de jeunesse et sport guide randonnée, moniteur guide de pêche...

ET POUR FINIR, QUELS SONT LES MAÎTRES MOTS DE CETTE FORMATION ?

Pour beaucoup d'élèves le GMNF est une filière passion et nous essayons de transmettre nos connaissances de gestionnaire d'espace et de technicien en environnement, dont les maîtres mots de notre GMNF sont le professionnalisme et comme le dit le ministère de l'agriculture, la bienveillance.

Bertrand BOUR

Professeur GMNF

**PORTES OUVERTES
LYCÉE AGRICOLE
de Saint-Laurent
Samedi 11 mars
de 9h à 17h**



**Un jour peut-être,
il faudra avoir
beaucoup d'imagination
pour voir des anguilles
dans nos rivières.**



Quand une espèce disparaît, c'est pour toujours...

Saumons, anguilles, esturgeons, aloses, lamproies, truites de mer, ces poissons emblématiques disparaissent peu à peu de nos cours d'eau depuis 50 ans. Véritables experts des milieux aquatiques, la Fédération Nationale de la Pêche en France et l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir se mobilisent pour lutter contre leur déclin massif. Des solutions existent sous réserve d'en faire une priorité. **Ensemble, sauvons nos poissons migrateurs !**

sauvonsnosrivieres.fr

**SAUVONS
NOS
RIVIERES**

Acte 2 : Migrateurs en danger

RETOUR SUR LA SÉCHERESSE DE 2022



Le département des Ardennes, comme la France, n'a pas été épargné par la sécheresse de 2022.



Cette situation peut s'expliquer par la synergie de 3 facteurs :

- **Le manque de précipitations hivernales** a eu pour conséquence un déficit d'eau dans les rivières, les sols et les nappes souterraines dès le printemps 2022.
- **Les fortes chaleurs** associées à la quasi-absence de précipitations pendant la période estivale ont eu pour conséquence une aggravation de la situation hydrologique.
- **A tout cela s'est ajoutée une surconsommation d'eau** par les différents usagers (eau potable, industrie, irrigation...).

Les milieux aquatiques ou terrestres et les espèces qu'ils abritent ont tous été impactés par cette situation. Parmi les impacts les plus visibles sur les milieux aquatiques, on peut noter :

- **Une disparition d'habitats favorables** (petits cours d'eau et noues asséchés, frayères exondées...).

- **Une diminution des débits des cours d'eau** et par conséquent une baisse de la dilution des effluents et des pollutions (nitrates, pesticides, matières organiques...). Cette accumulation excessive en nutriments des écosystèmes aquatiques entraîne l'eutrophisation des eaux qui s'accompagne d'un développement important d'algues filamenteuses.
- **Une augmentation de la température de l'eau** ce qui a pour effet de diminuer l'oxygène dissous (oxygène disponible pour les organismes aquatiques). Une diminution trop importante de l'oxygène dissout peut provoquer des mortalités par asphyxie (poissons, écrevisses, mollusques...).
- **Une prolifération d'espèces exotiques envahissantes** au détriment des espèces indigènes protégées ou non.

Ces épisodes de sécheresse étant plus fréquents et plus intenses, on observe une accentuation de la dégradation des milieux.

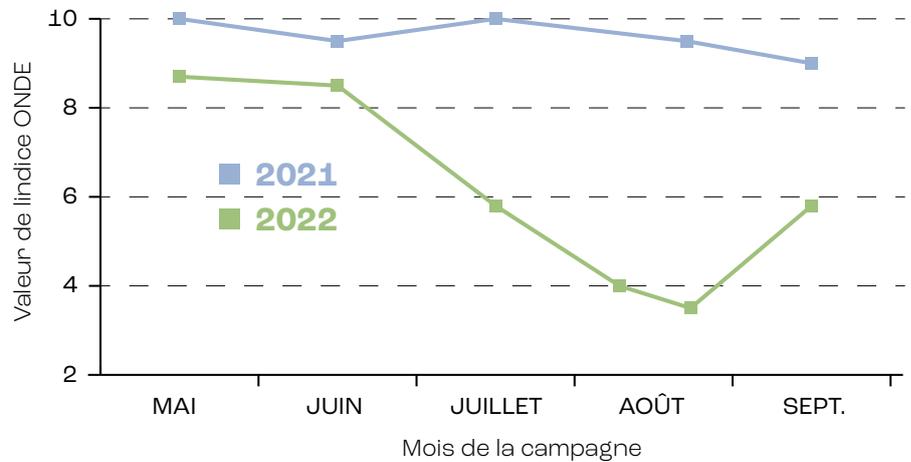
La sécheresse touche également les milieux naturels terrestres avec des conséquences parfois dramatiques comme en témoignent les nombreux feux de forêts survenus au cours de l'été 2022 en France.

Comment sont prises les mesures de restriction ?

La préfecture convoque un comité "ressource en eau" réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire dont l'OFB. Au cours de ce comité est présenté le Bulletin de Situation Hydrologique (BSH) constitué des éléments suivants :

- les données pluviométriques de Météo France,
- les données relatives aux eaux souterraines du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),
- les données hydrologiques des DREAL,
- les données de l'Observatoire National Des Étiages (ONDE) relatifs aux écoulements superficiels des petits et moyens cours d'eau en tête de bassins versants. A cela s'ajoutent les impacts sur les milieux aquatiques constatés par l'OFB.

EVOLUTION DE L'INDICE EN 2021 (ANNÉE HUMIDE) ET 2022 (ANNÉE SÈCHE)



ONDE (Observatoire National Des Étiages)

Une à deux fois par mois entre mai et septembre, les agents de l'OFB observent l'écoulement superficiel de 30 petits cours d'eau répartis sur l'ensemble du département.

Un indice sur l'intensité de l'étiage est calculé sur la base des observations. En fonction de la situation hydrologique, ce suivi peut être continué au-delà des dates préétablies.

Les observations réalisées par les agents de l'OFB sont saisies dans une base de données nationale. L'ensemble des données est accessible au grand public sur le site internet <http://onde.eaufrance.fr>.

Cette surveillance des rivières à laquelle participe activement l'OFB permet de fournir aux préfets des informations sur la ressource en eau et ainsi leurs permettre de prendre la décision de mettre en place d'éventuelles mesures de restriction d'usage.

Ce fut le cas en 2022 avec la prise de plusieurs arrêtés appelés "arrêtés sécheresse". Le principal objectif étant de limiter la consommation d'eau des différents usagers car l'eau doit être de qualité et en quantité suffisante pour répondre équitablement à tous les besoins.

Contrôle des restrictions d'usages par l'OFB



Les agents de l'OFB exercent en plus des missions de connaissance, des missions de police de l'environnement dont le but est de préserver la biodiversité et la ressource en eau.

Ils effectuent des contrôles qui s'inscrivent dans le cadre d'un plan de contrôle départemental de la police de l'environnement validé chaque année par le préfet et le procureur de la République.

Les contrôles effectués sur la thématique "sécheresse" visent essentiellement à veiller au

respect des restrictions d'usages prises par les arrêtés préfectoraux et concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs...).

L'objectif est double, sensibiliser les usagers et les sanctionner en cas d'infraction. Les agents contrôlent en priorité les secteurs géographiques du département où la qualité de l'environnement (ici la ressource en eau) est la plus menacée.



Sans eau pas de zones humides, sans zones humides pas d'eau

Limiter la consommation d'eau est une chose, mais il est aussi primordial de maintenir nos milieux naturels en capacité de jouer un rôle dans la régulation et le maintien de la ressource en eau.

Toutes les zones humides, de la plus ordinaire à la plus remarquable, jouent un rôle dans le cycle de l'eau mais pas toutes de la même façon, ni aux mêmes endroits.

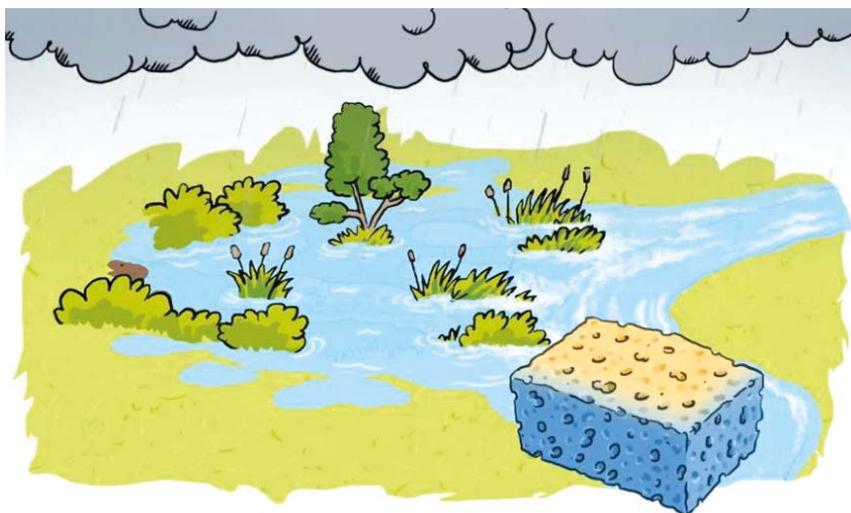
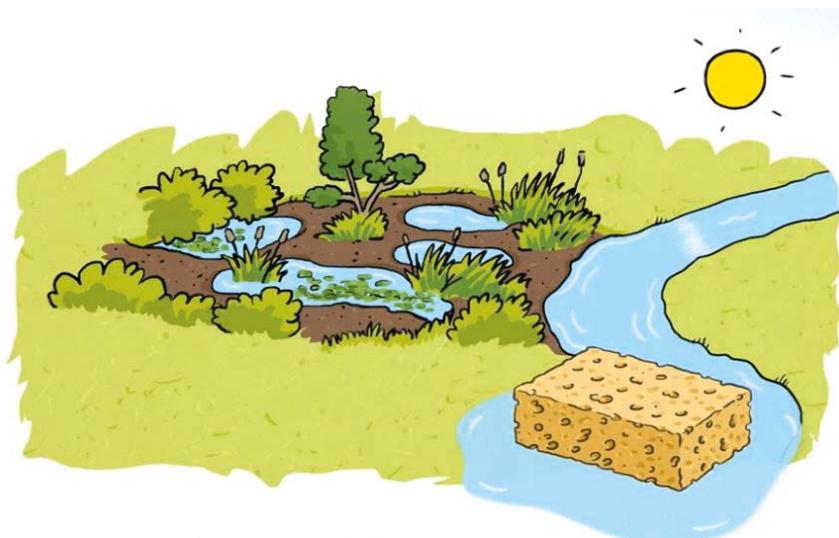
Les tourbières et les petites zones humides en tête de bassin versant vont avoir un rôle d'éponge là où les prairies humides et les forêts alluviales vont avoir un rôle d'amortisseurs de crues ; les roselières un rôle de filtre.

Les zones humides, comme leur nom l'indique, sont gorgées d'eau, temporairement ou en permanence.

Elles jouent un rôle de premier plan dans le cycle de l'eau. Elles stockent l'eau en période d'inondation et la restituent en période de sécheresse.

La préservation durable des zones humides est une véritable "solution fondée sur la Nature" et doit être une priorité pour garantir le maintien des services écosystémiques (services rendus par les écosystèmes à la société).

De plus, leur protection est moins coûteuse pour la société que la compensation des services rendus (stockage de l'eau, épuration...).



(Extrait de Zones humides, zones utiles - AERMC, 2016)

De véritables éponges

Les zones humides sont de véritables éponges qui absorbent l'eau lorsqu'elle est abondante - en hiver ou lors des crues - et peuvent la restituer quand elle devient rare, participant ainsi à l'alimentation en eau pour la consommation humaine et aux besoins des activités agricoles et industrielles en rechargeant les nappes phréatiques et les cours d'eau.

Ce fonctionnement "d'éponge" retarde l'apparition des sécheresses et participe également à la réduction des inondations.

Certaines zones humides peuvent ainsi stocker jusqu'à 15 000 m³ d'eau par hectare (convention de Ramsar, 2001).

Alain GERARD

Chef de service adjoint
Service Départemental des Ardennes



SOUVENIRS, SOUVENIRS !!!



Historique des "Ecoles de pêche"

Dès les années 1980, certains pêcheurs siégeant au Conseil d'Administration de la Fédération ont pris l'initiative de se déplacer dans certains milieux scolaires pour présenter une approche éducative et ludique de la "pêche au coup" dans l'objectif de promouvoir ce loisir encore fort répandu.

Au fil du temps, ces manifestations prenant de l'ampleur, l'idée de créer une "école de pêche" prit forme. Jean-Jacques Busseret et Arthur Pierazzi furent les pionniers en la matière en créant en 1987 la première "école de pêche agréée" à Asfeld.

Ils réussirent à insuffler leur dévouement à d'autres bénévoles qui prirent le relais. En 1990, Régis Dablain reprend le flambeau avec l'aide de Pierre Gérard pour assurer la continuité de ces initiations à la pêche.

Jean-Marie Cartier, actuel Président de l'AAPPMA "L'Avenir" d'Asfeld fait perdurer cette activité, avec son équipe d'animateurs, lors de séances programmées au cours des mois de juillet et août de 14h30 à 17h avec 10 à 12 enfants par séance.



C'ETAIT HIER, 30 ANS EN ARRIERE

La deuxième "école de pêche" a été créée à Bouzicourt en 1991 à l'initiative de Roger Houadec, toujours Président à ce jour de l'AAPPMA "La truite de la Vence" et épaulé d'une équipe dynamique.

A noter que cette association est la seule du département à initier les enfants à pêcher spécifiquement la truite (la Vence étant un cours d'eau de première catégorie).

Durant une certaine période ces deux écoles se retrouvaient ponctuellement pour organiser des challenges à Asfeld pour la pêche aux blancs (cyprinidés) et à Bouzicourt pour la truite.

En moyenne, trente à quarante enfants participaient à ces épreuves.

La Fédération départementale de pêche a pérennisé les "écoles de pêche" dans les années 90, une équipe de bénévoles s'est constituée pour prodiguer des initiations à la "pêche au coup" aux enfants qui fréquentaient les centres aérés durant les vacances scolaires (Bairon, Fumay, Donchery, Charleville, etc.) les séances se déroulaient sur place.

A l'époque, il s'agissait de "l'école de pêche" de la Fédération pilotée par Robert Marielle (administrateur).



Lors d'une séance, des enfants d'un centre aéré ont appelé leurs animateurs "LES PAPYS PECHEURS" et ce titre, tant honorifique que sympathique, leur est resté très longtemps.

En 2007, les "écoles de pêche" sont remplacées par les "Ateliers Pêche Nature" (APN) sur décision de la Fédération Nationale de la Pêche en France après contestation de l'Education Nationale sur le terme "école".

Tous les APN passent sous la tutelle des Fédérations départementales et sont pilotés par un technicien spécialisé titulaire du diplôme BPJEPS option pêche de loisir (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive).



Les Ardennes comptent actuellement 6 APN qui continuent à initier des enfants encadrés par des bénévoles d'AAPPMA avec l'aide du technicien chargé du développement au sein de la Fédération.



UN SEUL CONTRAT



TOUS VOS APPAREILS MOBILES PROTÉGÉS

L'ASSURANCE TOUS MOBILES ASSURE TOUS LES APPAREILS MOBILES DE VOTRE FOYER. CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER POUR EN SAVOIR PLUS.



Coût variable selon opérateur

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



NORD EST

Le contrat Assurance Tous Mobiles est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 25 rue Libergier 51 088 Reims - 394 157 085 RCS REIMS - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS sous le n° 07 022 663 (www.orias.fr)

SUZUKI ACROSS



HYBRIDE RECHARGEABLE

Traversez votre époque



Avec le Suzuki Across, libérez-vous des contraintes, abandonnez les conventions, allez au-delà des limites du plaisir de conduire et roulez sereinement vers une nouvelle ère.

Rechargeable sur une simple prise domestique

98 km d'autonomie en mode 100% électrique en ville⁽¹⁾

1,0 l/100km en cycle mixte pondéré⁽¹⁾

Transmission intégrale E-Four

Consommations mixtes pondérées Suzuki Across (WLTP) : 1,0 l/100 km. (1) Norme WLTP.

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

Deville Automobiles S.A.S.

Wilfried TARNOWSKI | 203 av. Charles de Gaulle
03 24 56 14 34 | 08000 Charleville-Mézières

FILETS DE SANDRE

SAUCE ROUGE



Ingrédients

- 6 filets de sandre
- 250 g de beurre
- 3 jaunes d'œufs
- ½ citron
- 5 cl d'eau
- 3 échalotes
- 1 dcl de vin rouge
- Sel, poivre
- 1 bouquet de persil
- Ciboulette
- 1 verre de riz sélection de 3 variétés de riz

LA SAUCE

Verser les 3 jaunes d'œufs dans une casserole, verser ensuite le jus de citron et l'eau.

Mélanger le tout avec un fouet jusqu'à obtenir un mélange qui soit légèrement mousseux et homogène.

Eplucher les 3 échalotes, les ciseler et les faire revenir dans du beurre jusqu'à ce qu'elles soient translucides.

Incorporer ces échalotes au mélange mousseux.

Porter le tout à feu doux sans cesser de remuer au fouet jusqu'à ce que cette sauce devienne crémeuse.

Faire fondre les 250 g de beurre et l'incorporer à la sauce en continuant de fouetter jusqu'à obtenir une sauce lisse et stable.

Incorporer 2 cuillères de vin rouge et continuer de fouetter.

Sortir les filets de sandre, les placer sur une assiette et verser sur le dessus 1 ou 2 cuillères de sauce.

Vous pouvez décorer votre plat en y ajoutant une branche de persil et de la ciboulette.

Placer une cuillère de riz dans votre assiette, verser un peu de sauce autour et servir le plat chaud.

LES FILETS DE SANDRE

Prendre les 6 filets de sandre, les saler, poivrer et badigeonner d'huile d'olive sur les deux faces.

Placer les dans un plat ou sur la grille du four enrobée de papier aluminium.

Mettre au four à chaleur tournante à 200 C° pendant 15 mn.

DANS LES ARDENNES : QUOTAS ET TAILLES LÉGALES DE CAPTURE

Si aucune dimension n'est indiquée à côté de son nom, le poisson ne possède pas de taille légale de capture.

Ces informations sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles de pouvoir évoluer, merci de vous reporter à l'arrêté pêche de l'année en cours. Certaines associations non réciprocitaires peuvent avoir un règlement intérieur plus restrictif. Renseignez-vous auprès de l'AAPPMA gestionnaire.

Les carnassiers

**3 MAXIMUM DONT
2 BROCHETS/JOUR/PÊCHEUR**

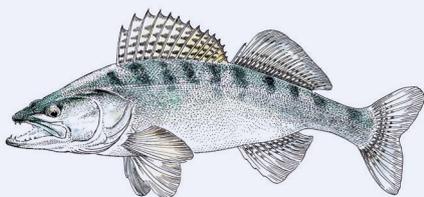
Utilisation comme appât interdite.



BROCHET
60 CM



BLACK-BASS
30 CM

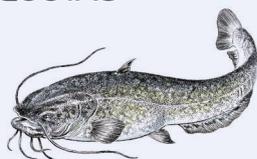


SANDRE
50 CM EN 2^E CATÉGORIE

**NON CONCERNÉS
PAR LES QUOTAS**



PERCHE



SILURE



ASPE

Utilisation comme appât interdite.

Les salmonidés

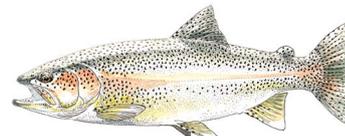
(y compris l'ombre commun)

4 MAXIMUM/JOUR/PÊCHEUR

Utilisation comme appât interdite.



TRUITE FARIO
23 CM*



TRUITE ARC-EN-CIEL
23 CM



OMBRE COMMUN
35 CM

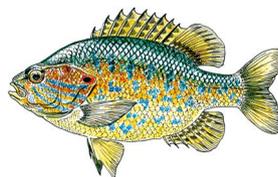


OMBRE DE FONTAINE
23 CM

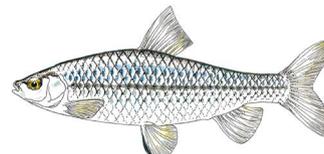
*Exceptions : 18 cm sur l'Alyse.

Les indésirables

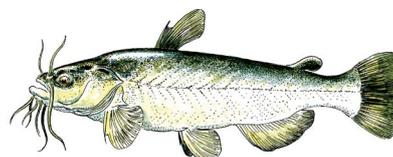
Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
ou espèces exotiques envahissantes



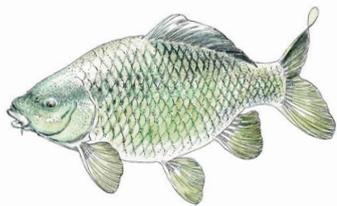
PERCHE SOLEIL



PSEUDORASBORA

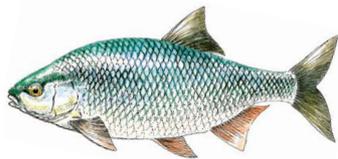


POISSON CHAT

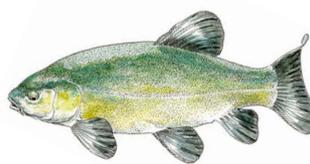


CARPE

Transport de carpe de plus de 60 cm interdit le jour et de toute taille la nuit.



GARDON



TANCHE



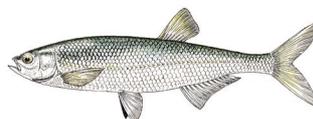
ROTENGLE



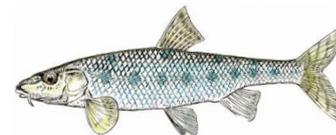
BARBEAU



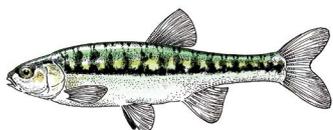
BRÈME



ABLETTE



GOUJON



VAIRON

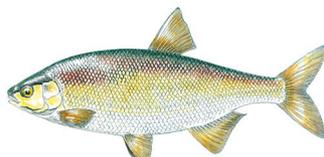
FAMILLE DES CYPRINIDÉS



CHEVESNE



SPIRLIN

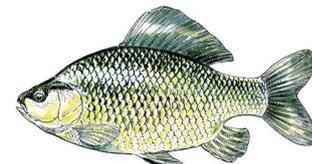


IDE DE MÉLANOTE

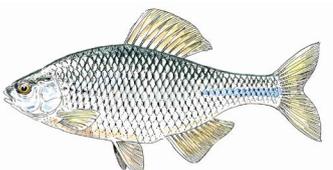


VANDOISE

Utilisation comme appât interdite.



CARRASSIN



BOUVIÈRE

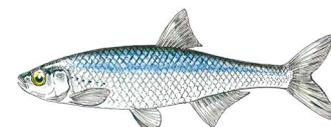
Utilisation comme appât interdite.



AMOUR BLANC



HOTU



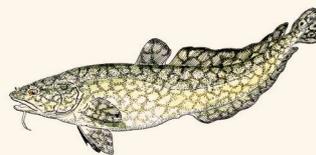
ABLE DE HECKEL

AUTRES FAMILLES

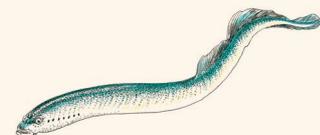


ANGUILLE

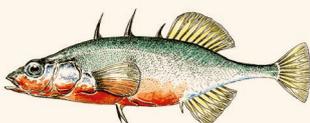
Pêche autorisée uniquement pour l'anguille jaune.
Utilisation comme appât interdite.



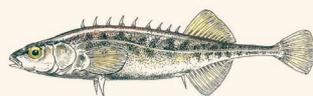
LOTE DE RIVIÈRE



LAMPROIE DE PLANER



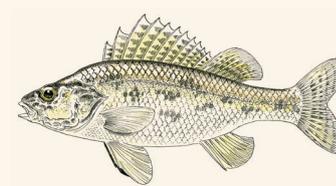
EPINOCHÉ



EPINOCHETTE



CHABOT



GRÉMILLE



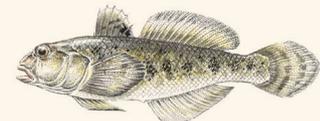
LOCHE DE RIVIÈRE



LOCHE D'ÉTANG



LOCHE FRANCHE



GOBIE À TÂCHES NOIRES

WXM



NEW



FLT B-9

Stable, confortable, modulable, résistant et surtout **MOTORISABLE** grâce au moteur FLT B-MTR!



FLT B-KPN

Bourriche gonflable avec filet en revêtement caoutchouc. Développée pour la pêche en float tube, en kayak ou en bateau.



FLT B-SDC

Support 4 cannes, avec système de verrouillage aimanté. Compatible avec tous les float tubes.



FLT B-MTR

Moteur compatible avec le FLT B-9 et le FLT B-5 V2